

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 AVRIL 2016**

*Document approuvé par le Conseil Municipal en date 21 juin 2016*

**L'an deux mille seize, le 12 avril, à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la Présidence d'Alain WALLART, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 18  
Date de la convocation : 6 avril 2016

**Étaient présents :**

Alain WALLART, Sylvain CHARLET, Anne-Marie DUPAS, Jacques-Philippe BERNARD, Francis POULAIN, Madeleine CARPENTIER, Patricia VANHAELEWYN, Pascal JASPART, Alexandre MORET, Liliane LACOUR, Jacques Alphonse BERNARD, Michel LOCQUET, Rebecca BALEMBOIS, Françoise BERNARD, , Véronique SELTENSPERGER Jean-Baptiste MORTREUX,

**Absents/Excusés:**

Véronique FAUQUEUX

Mariannick JASPART donne procuration à Madeleine CARPENTIER  
Eric VOLCKCRICK donne procuration à Francis POULAIN

**Secrétaire de séance :**

Michel LOCQUET

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**1) Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (9 février 2016)**

**2) Finances**

- 2.1) Approbation du compte administratif 2015
- 2.2) Approbation du compte de gestion 2015
- 2.3) Affectation des résultats 2015
- 2.4) Subventions aux associations 2016
- 2.5) Subvention CCAS 2016
- 2.6) Vote des trois taxes locales 2016
- 2.7) Vote du Budget Primitif 2016

### 3) Personnel Communal

3.1) Mise en place du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P)

### 4) Affaires Communales

4.1) Motion pour le maintien des activités de tri à Somain vital au développement du site ferroviaire.

4.2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de deux défibrillateurs.

4.3) CAD : Fonds de concours 2016

4.4) Marché Public (Procédure Adaptée) : Attribution du marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de la Pré-programmation des équipements.

### 1) Modification de l'ordre du jour

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- A.L.S.H. : Adoption des tarifs juillet 2016

**Adopté à l'unanimité**

### 2) Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (9 février 2016)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

### 3) Finances

3.1) Approbation du compte administratif 2015

**M. LE MAIRE** rappelle au **CONSEIL MUNICIPAL** que le Compte Administratif est le document qui fait état du bilan des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, de l'année précédente.

**Le compte administratif 2015 :**

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
011 – Charges à caractère général	427 328.52 €	013 – Atténuations de charges	130 090.96 €
012 – Charges de personnel	733 616.70 €	70 – Produits des services	69 007.59 €
014 – Atténuation de Produits	374.00 €	73 – Impôts et taxes	944 004.78 €
042 – Opérations d'ordre		74 – Dotations et participations	293 466.34 €
65 – Autres charges	132 216.66 €	75 – Autres produits	107 052.20 €
66 – Charges financières	29 341.46 €	76 – Produits financiers	3.02 €
67 – Charges exceptionnelles	5 167.92 €	77 – Produits exceptionnels	3 440.48 €
<i>Total :</i>	<b>1 328 045.26 €</b>	<i>Total :</i>	<b>1 563 390.43 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement : 235 345.17 €</b>			

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
10 – Dotations, Fonds Divers et Réserves		10 – Dotations	251 556.75 €
16 – Emprunts et dettes	58 532.62 €	13 – Subventions	58 315.06 €
20 – Imm. incorporelles	16 921.05 €	040 – Opération d'ordre	
21 – Imm. corporelles	141 534.17 €		
23 – Imm. en cours	1 744.83 €		
<b>Total :</b>	<b>218 732.67 €</b>	<b>Total :</b>	<b>309 871.81 €</b>
<b>Excédent d'investissement : 91 139.14 €</b>			

En accord avec le Code général des Collectivités Territoriales, **M. LE MAIRE** quitte la séance préalablement au vote du Compte Administratif et **MADELEINE CARPENTIER**, doyenne du Conseil Municipal, prend la Présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE à 17 voix unanimes**, d'approuver le Compte Administratif de 2015 de la Commune, tel que résumé ci-dessus.

### 3.2) Approbation du compte de gestion 2015

**M. LE MAIRE** communique au **CONSEIL MUNICIPAL** le bilan transmis par M. le receveur d'Arleux, retranscrit comme suit :

Exercice 2015	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015	Restes à réaliser, à financer en 2015	Affectation des résultats de clôture sur 2015
Fonctionnement	Compte 110 = 416 343.15 € Compte 12 = 110 298.32 € <b>526 641.47 €</b>	<b>216 179.06 €</b>	235 345.17 €	Compte 110 = 310 462.41 € Compte 12 = 235 345.17 € <b>+ 545 807.58 €</b>		<u>CAPACITE :</u> <b>545 807.58 €</b>
Investissement	<b>- 216 820.01 €</b>		<b>91 139.14 €</b>	Compte 001 du BP 2015 : <b>-125 680.87 €</b>	<b>-79 436.00 €</b> <b>+ 56 771.00 €</b> <b>-22 665.00 €</b>	<u>BESOIN :</u> Compte 1068 <b>148 345.87 €</b>
<b>BILAN</b>	<b>309 821.46 €</b>	<b>216 179.06 €</b>	<b>326 484.31 €</b>	<b>420 126.71 €</b>		<u>DISPONIBLE</u> BP 2016 Compte 002 : <b>397 461.71 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **CONSTATE ET APPROUVE A L'UNANIMITE** l'adéquation entre le Compte de Gestion de 2015 et le Compte Administratif 2015.

### 3.3) Affectation des résultats 2015

**M. LE MAIRE**, après avoir présenté le compte administratif et le compte de gestion de 2015, propose au **CONSEIL MUNICIPAL** d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

**Chapitre 001 : le solde d'exécution de la section d'investissement :**

déficit d'investissement 2014 :		Excédent d'investissement 2015 :		001 :
- 216 820.01 €	+	91 139.14 €	=	- 125 680.87 €

**La capacité :**

Excédent de fonctionnement reporté :		Excédent de fonctionnement 2015 :		Capacité :
310 462.11 €	+	235 345.17 €	=	545 807.58 €

**Compte 1068 : le besoin :**

- 001 :		- Restes à réaliser à financer en 2015 :		1068 :
- 125 680.87 €	+	- 22 665.00 €	=	148 345.87 €

**Chapitre 002 : l'excédent de fonctionnement reporté :**

Capacité :		1068 :		002 :
545 807.58 €	-	148 345.87 €	=	397 461.71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2015 telle que présentée ci-dessus.

3.4) Subventions aux associations 2016

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de la commission des finances, les demandes de subventions aux associations ont été examinées.

Pour l'année 2016, la commission propose les subventions selon le tableau suivant :

Associations:	2015		2016	
	Base	Except.	Base	Except.
Les Amis d'Andy	300 €		300 €	0 €
Donneurs de sang de Féchain	300 €		300 €	0 €
Amicale du personnel communal	4 000 €		4 000 €	0 €
Badminton club de Féchain	700 €		700 €	0 €
Club philatélique de la Sensée	300 €		300 €	0 €
Féchain athlétique club	2 300 €		2 300 €	0 €
Féchain FootBall Club	6 100 €		5 800 €	0 €
Féchain Bike	800 €		800 €	0 €
Fédération des DDEN	100 €		100 €	0 €
Harmonie Fressain-Féchain	3 300 €		3 300 €	0 €
Société colombophile	300 €		300 €	0 €
Invisible Noise	300 €		250 €	0 €
Judo club de Féchain	5 000 €		5 000 €	0 €
La Féchinoise	900 €		900 €	0 €

La Fine plume	0 €		0 €	0 €
La Villanelle	1 200 €		1 200 €	0 €
Les Marcheux de la Sensée	800 €		800 €	0 €
Les Médailleurs du travail	1 300 €		1 300 €	0 €
Société de chasse de Féchain	500 €		500 €	0 €
Société de pêche et de loisirs	400 €		400 €	0 €
Tennis club de Féchain	2 300 €		2 300 €	0 €
Union nationale des combattants	400 €		400 €	0 €
Secours Catholique	500 €		500 €	0 €
Solidarisme	0 €		0 €	0 €
RdV Musique	200 €		250 €	0 €
Les Scrapinoises	300 €		0 €	0 €
Prévention Routière	0 €		0 €	0 €
Haveluy Vélo club - Course de la brocante	1 200 €		1 200 €	1 500 €
M'Danser	300 €		300 €	0 €
Pass'Sport (M. Brice)	300 €		300 €	0 €
2 CV Club de la Sensée	300 €		300 €	0 €
Les Noirs Talons	0 €	0 €	0 €	0 €
Subventions en attente	0 €		0 €	0 €
<b>Total:</b>	<b>34 700 €</b>	<b>0 €</b>	<b>34 100 €</b>	<b>1 500 €</b>
		<b>34 700 €</b>		<b>35 600 €</b>

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la subvention de l'Amicale du personnel, indexée sur l'évolution des frais de personnel, voit sa subvention augmenter ou diminuer automatiquement.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'inscrire 35 600.00 € au compte 6574 pour l'ensemble des subventions concernant les associations, en précisant que cette somme doit être figée pour l'année budgétaire, ce qui interdit tout examen de demande de subvention supplémentaire faite entre le vote du budget et la fin de l'exercice, soit le 31 décembre.

**CONSIDERANT** que :

- Sylvain CHARLET, en qualité de président du Féchain Athlétique Club, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Francis POULAIN, en qualité de vice-président du Judo Club de Féchain et trésorier du FAC, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Liliane LACOUR, en qualité de membre du bureau des marcheux de la sensée, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Michel LOCQUET, en qualité de Vice-président de l'union nationale des combattants, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,
- Jacques-Alphonse BERNARD, en qualité de Président de la Féchinoise, ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à cette association,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 12 voix pour

**DECIDE** : d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau susvisé

### 3.5) Subvention CCAS 2016

Vu le Budget du CCAS,

Mr le Maire Propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000.00 € au CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** : Le versement d'une subvention d'un montant de 1 000.00 € au Budget du CCAS

**IMPUTE** : La dépense au Compte 657362 au Budget Primitif 2016

### 3.6) Vote des trois taxes locales 2016

**M. LE MAIRE** propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales :

**Taux des trois taxes en 2015 :**

Taxes :	Taux de 2015 :	Base d'imposition :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 597 000 €	234 759.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 178 000 €	175 522.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	31 800 €	24 136.00 €
<i>Total :</i>			<b>434 417.00 €</b>

**Taux des trois taxes en 2016 :**

Taxes :	Taux2015 :	Base d'imposition prévisionnelle :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 655 000 €	243 285.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 182 000 €	176 118.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	32 300 €	24 516.00 €
<i>Total :</i>			<b>443 919.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de fixer le taux des trois taxes locales selon le tableau susvisé.

### 3.7) Vote du Budget Primitif 2016

**M. LE MAIRE** présente le Budget Primitif 2016,

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>	<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>
011 – Charges à caractère général	435 570.00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	397 461.71 €
012 – Charges de personnel	681 163.00 €	013 – Atténuations de charges	82 900.00 €
65 – Autres charges	142 486.00 €	70 – Produits des services	70 735.00 €
66 – Charges financières	26 573.00 €	73 – Impôts et taxes	948 129.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 790.00 €	74 – Dotations et participations	247 124.00 €
014- Atténuation de Produits	53 517.00 €	75 – Autres produits	102 190.00 €
022- Dépenses Imprévues	53 517.00 €	77 – Produits exceptionnels	1 620.00 €
023 – Virement à la section d'inv.	<b>515 460.71 €</b>	042- Opérations d'ordre	7 400.00 €
<i>Total :</i>	<b>1 857 559.71 €</b>	<i>Total :</i>	<b>1 857 559.71 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>	<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>
001-Solde d'exécution	125 680.87 €	001 – solde d'exécution	
020 – Dépenses imprévues		021 – Virement de la section de fonc.	<b>515 460.71 €</b>
16 – Emprunts et dettes	60 262.00 €	10 – Dotations et fonds divers	178 495.87 €
20 – Immobilisations Corporelles	56 840.00 €	21- Immobilisations Corporelles	45 000.00 €
21 – Imm. corporelles	8 280.00 €	Opérations en cours	108 920.00 €
23 – Immobilisation en cours	10 320.00 €		
040- Opérations d'ordre	7 400.00 €		
Opérations en cours	579 093.71 €		
<i>Total :</i>	<b>847 876.58 €</b>	<i>Total :</i>	<b>847 876.58 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le Budget Primitif 2016 tel que présenté ci-dessus.

#### **4) Personnel Communal**

##### 4.1) Mise en place du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P)

Le conseil Municipal,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

#### **Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)**

##### **Article 1- Le principe :**

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

##### **Article 2 : Les bénéficiaires :**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

## **Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)**

### **Article 1 - Le principe :**

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

### **Article 2 - Les bénéficiaires :**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux :
- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

## **5) Affaires Communales**

### **5.1) Motion pour le maintien des activités de tri à Somain vital au développement du site ferroviaire.**

Les annonces récentes de la SNCF, relayées dans la presse de transférer les activités de Somain à Dunkerque, constituent une menace évidente pour la survie du site.

Avec cette décision, la Direction SNCF Fret Charbon Acier condamne ce dernier à n'être plus qu'un simple relais. C'est un coup d'arrêt au travail effectué par la CCCO avec l'ensemble des acteurs locaux (Conseil Régional, Conseil Départemental, SNCF Réseau, CCI Grand-Lille, Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut, Mission Bassin Minier, SCOT Grand Douaisis, Ville de Somain, Organisations Syndicales...) afin de bâtir un projet de territoire permettant de faire de Somain une vitrine innovante de la logistique ferroviaire à l'échelle régionale, nationale voire internationale, une redynamisation du site appuyée sur la multi modalité comprenant deux volets :

- Un laboratoire du fret ferroviaire pour la mise en place d'une offre complémentaire aux offres actuelles ;
- Création d'un véritable hub ferroviaire sur l'artère Nord-Est.

C'est à coup bas puisque la SNCF est associée depuis 2013 et participe à l'avancée du projet avec la réalisation d'études organisationnelles par la Direction Fret Charbon Acier.

C'est une incohérence totale au regard des orientations nationales de la COP 21, régionales pour le Schéma de Développement Durable du Territoire.

Parce que sans cheminots moteurs du triage de Somain, le projet de redynamisation n'a plus de sens.

Parce que l'expérience montre que partout où la SNCF s'est désengagée, il n'y a pas eu d'autres projets. Nous avons interpellés les plus hautes instances sur le devenir du site de Somain.

Par le vote de cette motion, les élus de Féchain nous soutiennent à solliciter de l'Etat une intervention afin de revenir sur cette décision brutale de la SNCF avec un impact gravissime pour notre territoire et son devenir.

### **5.2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de deux défibrillateurs.**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dite sur la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour l'achat de deux défibrillateurs.

Considérant la possibilité de financement de l'opération sur la réserve parlementaire,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**Sollicite** : l'attribution d'une subvention sur la réserve Parlementaire pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant H.T. de 2 900.00 €.

**Autorise** : Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.



### 5.3) CAD : Fonds de concours 2016

Dans le cadre de l'adoption de son budget 2016, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L 5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

- « Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

La part de crédits de fonds de concours affectée par la CAD à la commune s'élève pour l'exercice 2016 à 32 141.83 €.

La commune doit à présent :

- arrêter avec la CAD la ou les opérations auxquelles se rattache le fonds de concours.
- et passer avec la CAD la convention fixant le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations et les modalités de paiement du fonds de concours.

Les opérations proposées pour l'affectation du fonds de concours sont les suivantes :

- Travaux de mise en accessibilité de la mairie

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **ADOPTE** : la proposition d'affectation du fonds de concours aux travaux de :
- Travaux de mise en accessibilité de la mairie
- **ADOPTE** : la convention de fonds de concours CAD/Commune.
- **AUTORISE** : Mr le Maire à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

### 5.4) Marché Public (Procédure Adaptée) : Attribution du marché concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de la Pré-programmation des équipements.

Vu la fiche action du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables du Douaisis dans le cadre de la mission Contrats de Territoire du Département du Nord,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2012,

Vu l'analyse du bureau d'études Technicity,

Vu la délibération en date du 9 février 2016 concernant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le code des marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**D'autoriser** : Mr le Maire à signer le marché public suivant:

Lot 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la pré-programmation des équipements.  
(Opération de construction d'une nouvelle bibliothèque, d'un réfectoire scolaire et d'une salle pour les activités périscolaires)

Bureau d'étude: MANING

Montant du marché :

- 58 000.00 € HT

**Impute** : les crédits au budget primitif 2016

5.5) A.L.S.H. : Adoption des Tarifs juillet 2016

L' A.L.S.H. ouvrira ses portes du 6 juillet au 29 juillet 2016 ;

Considérant que celui-ci fonctionnera que 3 jours la première semaine ;

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif spécifique pour cette première semaine ;

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- **Décide** de fixer comme suit les tarifs de l'ALSH pour la semaine du 6 au 8 juillet 2016.

<b>Tarifs de l'accueil de loisirs Semaine du 6 au 8 juillet 2016.</b>			
<i>Groupe (selon le quotient familial) :</i>		<i>Montant :</i>	
		<i>Inscription au mois :</i>	<i>Inscription à la semaine :</i>
Féchinois	1 <sup>re</sup> tranche		11.00 €
	2 <sup>e</sup> tranche		12.00 €
	3 <sup>e</sup> tranche		14.00 €
Extérieurs			24.00 €

6) Information diverse :

**Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision du corps enseignant de l'école primaire de ne pas organiser de fête des écoles cette année, suite à un désaccord avec quelques parents.**

**Mr Pascal JASPART demande que cette information soit au compte rendu afin d'informer la population.**

**FIN DE SEANCE**